



LE SNEP-FSU CONTRE LE GEL DE NOTRE DISCIPLINE

COLLOQUE PEDAGOGIQUE ORSAY

BILAN DES MUTATIONS INTER

AUDIENCE SNEP / IPR



COMMUNIQUE DE PRESSE

lundi 05 mars 2018

Dopons les élèves à l'EPS !

Pratique sportive à l'école : vers des générations sacrifiées ?

Aujourd'hui, les enseignants d'EPS et leur syndicat le SNEP-FSU lancent une alerte sur la place de l'EPS en France et exigent une meilleure prise en compte de cet enseignement.

Le gouvernement, fier de l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques, entend s'appuyer sur la dynamique de l'événement pour dire "vouloir faire de la France une nation de sportifs » ...

Différents organismes alertent sur la baisse des capacités physiques des jeunes (fédération française de cardiologie) sur la sédentarité (enquête ESTEBAN, ...) sur l'obésité, ... et montrent l'absolue nécessité d'une augmentation de la pratique physique de tous.

Il serait donc, plus que jamais, nécessaire de construire des politiques volontaristes pour le sport, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive,...

Or, l'EPS à l'École, qui est le seul lieu de pratique et d'apprentissages pour tous les élèves, filles et garçons, sans aucune discrimination, qui est une voie originale de réussite scolaire, un espace de dépassements, d'efforts, d'émotions, de découverte et d'approfondissement des disciplines sportives et artistiques est malmenée. Elle est progressivement mise à mal par un ensemble de réformes et de décisions qui la dénaturent, l'affaiblissent, dégradent ses effets sur les élèves et rendent de plus en plus difficile le travail des enseignants... (exemple : baisse de 21% des recrutements au CAPEPS externe 2018 alors que le nombre de candidats, étudiants en STAPS, progresse ainsi que le nombre d'élèves).

Il est temps, de redonner du corps aux discours, de mettre en accord les paroles avec les actes.

C'est un véritable défi de société qu'il faut relever en lançant un véritable plan de développement de l'EPS de l'École à l'Université !

Avec la section locale du SNEP-FSU, les enseignants d'EPS des collèges et lycées de Maurepas, Coignières et Elancourt exigent une révision des programmes EPS de collège, une valorisation des acquis dans le diplôme national du brevet, une réelle possibilité d'approfondissement offerte à tous en lycée, un savoir nager qui soit une réelle priorité nationale avec les moyens afférents, des recrutements en nombre suffisant, des installations sportives qui permettent de bonnes conditions de travail et d'apprentissage, adaptées et accessibles à tous. Mais aussi une augmentation des horaires, par ex en collèges passage à 4h pour un autre niveau de classe et/ou en Lycée passage à 3h dans un niveau pour permettre 2 séances hebdomadaires.

Pour améliorer la situation de l'EPS dans nos établissements, nous demandons en priorité :

- l'accélération de la reconstruction de la piscine de Maurepas et la signature d'une convention avec le Conseil départemental pour les collèges et le Conseil régional pour les lycées afin d'assurer la gratuité des créneaux horaires permettant à toutes les classes de suivre l'enseignement de la natation
- la rénovation du stade d'athlétisme Guy Boniface d'Elancourt (état de dégradation importante)
- la rénovation du gymnase Lionel Terray à Elancourt (état de dégradation importante)
- l'arrêt des réquisitions de gymnases pour les vœux des maires ou autres événements non sportifs, privant les collégiens et lycéens de leurs cours d'EPS.

SNEP-FSU Versailles
24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél : 01 30 51 79 58
(permanence le mardi après midi)

06 74 85 72 81 (Bruno Maréchal)



Ras-le-bol des passages en force...

Une fois encore, le gouvernement cherche à bannir la démocratie et use à tout va des ordonnances pour faire passer en force ses réformes. Après la loi travail, il s'attaque au statut des cheminots. Quant au statut des fonctionnaires d'état, nous avons déjà eu quelques perspectives peu réjouissantes avec les annonces du Ministre de l'EN : recrutement par les chefs d'établissement, paye au mérite, moins de recrutement par la baisse des postes aux concours et plus de précarité (recours aux contractuels). Nous devons réagir et dès maintenant ! En effet, « *à la fin nous nous souviendrons non pas des mots de nos ennemis mais des silences de nos amis* » (Martin Luther King).

La réforme du bac et les prérequis pour accéder à l'université sont d'autres exemples de cet autoritarisme. La modification du bac a pour ambition de creuser encore plus les inégalités scolaires en instaurant une dévalorisation du diplôme national. Pourtant, l'éducation est présentée comme l'école de l'égalité des chances ! Mais nous savons bien que l'obtention du bac au lycée Henry IV de Paris n'aura pas la même valeur que celle d'un lycée de banlieue parisienne. Cela accentuera ainsi les écarts d'accès à l'université. D'ailleurs, cette sélection pour le supérieur n'est pas anodine, car elle a pour « *objectif inavoué de défaire les pôles de résistance du monde étudiant* » (Philippe Boursier).

Penchons-nous plus spécifiquement sur notre discipline. Dans les fiches de rentrée du ministère, « *la pratique sportive régulière permet l'épanouissement de chacun. Elle contribue à l'apprentissage de l'esprit d'équipe, au goût de la coopération, au respect des règles, comme à l'estime de soi et des autres. Elle améliore également l'hygiène de vie et permet ainsi de prévenir les conduites addictives. Le dépassement de soi, inhérent à la pratique sportive, permet enfin de susciter chez les élèves le goût de l'effort indispensable à la réussite de tout parcours scolaire et professionnel. Cela justifie la promotion de la pratique sportive à l'école notamment dans le cadre de l'EPS et de l'Association Sportive (AS).* » Alors en lisant cela, nous ne pouvons que nous dire : ENFIN nous sommes reconnus !

Pourtant, le nombre de postes au concours (CAPEPS externe) diminue drastiquement (-21.25%), les heures d'EPS n'augmentent pas dans les emplois du temps, les épreuves spécifiques EPS aux épreuves finales du DNB sont supprimées, la réforme du bac n'évoque pas les enseignements d'exploration et complémentaires EPS, les ouvertures des sections sportives ne sont plus dotées spécifiquement en heures... Bref, l'EPS est loin d'avoir la place annoncée dans « l'école de la confiance ».

Alors, certes « *ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu* » (Berthold Brecht)...Pour cela, le SNEP-FSU lance une campagne de communiqués de presse pour une autre place de l'EPS à l'École ! Nous appelons les équipes EPS à se faire entendre pour exprimer les besoins dans chaque établissement en utilisant tous les outils disponibles sur le site du SNEP-FSU Versailles.

Rozenn



Sommaire

| | |
|------------------------------------|------|
| Communiqué de presse..... | p 2 |
| Edito..... | p 3 |
| Audience IPR EPS / SNEP..... | p 4 |
| Bilan CTSD..... | p 5 |
| Compte rendu du CRUNSS..... | p 6 |
| Installations sportives..... | p 7 |
| Bilan des mutations inter..... | p 8 |
| Calendrier mouvement intra..... | p 9 |
| Classe exceptionnelle agrégés..... | p 9 |
| Stagiaires..... | p 10 |
| Convocation congrès péda..... | p 11 |
| Flyer..... | p 12 |

Dialogue renoué...sur fond de protocole

Suite à notre courrier du 20 juin 2017 adressé au Recteur pour une demande d'audience sur la déclinaison académique de la circulaire APPN, le SNEP-FSU Versailles a été reçu par les IA-IPR EPS Mardi 13 février 2018. Tous les IPR de l'académie de Versailles étaient présents et le SNEP-FSU était représenté par Mélanie Peltier, Bruno Maréchal, Patrick Mathieu et Marc Legein. En 1h30, nous avons tenté d'avoir un débat constructif sur les conditions de mise en œuvre de l'annexe escalade mais également sur les sujets faisant suite à la dernière audience avec le Recteur.

APPN

D'entrée de jeu, le doyen des inspecteurs nous livre le calendrier faisant suite au Plan National de Formation (PNF). L'inspection serait prête à recevoir le SNEP-FSU Versailles à raison de deux rendez-vous annuels en fonction de la qualité du dialogue... le ton est donné !

Premier postulat, il n'y aura pas de protocole académique, l'annexe escalade, en cours de réécriture par l'Inspection Générale (IG), sera la référence. Cette décision rectorale est plutôt en accord avec la position du SNEP-FSU à condition que cette annexe escalade soit revue dans le sens d'une « dé-réglementation sécuritaire » afin de favoriser l'enseignement de cette APSA sans la dénaturer. Mais selon l'inspection, la problématique de l'intégrité physique des élèves est à étudier au regard du nombre d'accidents.... Chaque équipe EPS doit donc se créer une culture commune, établie et partagée pour construire un protocole d'établissement construit pour les élèves. Pour cela, le corps d'inspection a choisi une méthode : prendre appui sur le pôle des formateurs « experts » (2 rencontres ont déjà eu lieu) afin d'établir des « fiches de route », et confronter ces fiches à des enseignants non spécialistes pour une meilleure lisibilité...ces dernières doivent regrouper les incontournables des APPN (météo, APSA et environnement local des EPLE) dans les activités suivantes : Escalade, VTT, CO, Kayak. Une mise en circulation de ces fiches est envisagée pour les vacances de printemps ! Premier bémol, le SNEP-FSU Versailles n'est pas associé aux travaux car « la consultation se fait déjà en toute pluralité » ! De là à dire que le SNEP-FSU n'est pas représentatif, il n'y a qu'un pas !...

Sur le plan de la formation continue, ce dispositif sera intégré au niveau des formateurs avec les animateurs de bassin et à destination des enseignants débutants avec un stage intitulé « *débuter l'enseignement de l'escalade* » à demander par voie hiérarchique (priorité pour les stages de bassin).

Concernant la problématique des effectifs et des moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'encadrement des séances en escalade, l'inspection « botte en touche » contrairement à ce qui avait été fait pour la circulaire natation.

Et enfin, au niveau de la formation des référents EPI, qui a atteint sa « deuxième vague » en 2017, l'inspection affirme qu'un courrier a été envoyé à tous les chefs d'établissements (octobre 2017) dans les établissements où l'activité était programmée.

TZR

Nous sommes revenus sur trois points qui ne semblent pas montrer d'opposition de la part du corps d'inspection : le délai de prise en charge de 24h des élèves (prescrit dans la circulaire), la malette TZR faite de recommandations pédagogiques et administratives, et les RDV de carrière pour les TZR non affectés à l'année.

SECOURISME

Sur le plan de la mise en place des stages « *remise à jour secourisme* », il existe un stage académique qui peut être dédoublé mais, dans le dispositif actuel, il n'y a pas assez de demandes (100 professeurs EPS formés par an)...pas d'accord trouvé pour mettre en place un plan de formation obligatoire : pour être candidat, cela restera de la « *responsabilité individuelle* ».

Du côté des formateurs, pour les gestes qui sauvent et le PSC1, il y a 924 formateurs académiques dont 413 professeurs EPS. La formation s'effectue sur une journée libérée à l'emploi du temps.

INSTALLATIONS SPORTIVES

L'inspection n'a pas de relation de travail régulier avec les collectivités responsables (Conseils Départementaux / Conseil Régional). Elle se dit « mi-lisible, mi-visible » par rapport à la Région.

Les IA-IPR EPS sont à la disposition des collectivités lorsqu'il y a des problèmes ou des questions particulières. Ainsi, le travail et les interventions sont faits régulièrement à propos du projet de construction du collège dans le Mantois.

Il n'y a pas eu d'intervention ni de contact avec la Région pour la construction du lycée de Boulogne-Billancourt (92) qui va ouvrir à la rentrée 2018. A notre connaissance, seule une salle de 400 m2 intra-muros est prévue. Sur le cas particulier du LPO Lavoisier de PORCHEVILLE (fermeture de l'accès aux installations sportives), l'inspection accompagne l'équipe EPS afin que les CCF des élèves soient bien validés. D'autre part, la question d'une construction intra-muros est d'actualité. Le SNEP rappelle qu'un projet a été réalisé (Equipe EPS et SNEP) et qu'une occasion a été manquée au moment de la construction de l'internat.

STAGIAIRES

Quelques points ont été abordés comme les postes « berceaux », les temps de déplacement ou encore les indemnités...pour le détail, reportez vous à l'article stagiaires de ce bulletin !

Marc

Préparation de la rentrée 2018 : dégradations prévisibles

Lors du Comité Technique Académique (CTA), l'administration a annoncé une dotation en augmentation de 206 ETP (équivalent temps plein) pour le second degré dans notre académie. Ce chiffre peut donner l'impression d'une académie bien dotée. Pour apprécier à sa juste valeur ce chiffre, il convient de le comparer à l'évolution du nombre d'élèves. **Près de 5220 élèves supplémentaires sont attendus**, ce qui fait une augmentation proche de celle de la rentrée 2017. Mais l'académie avait été dotée de 560 emplois supplémentaires, soit une augmentation deux fois plus importante que celle de la rentrée 2018.

Dans les départements, les CTSD (Comité technique spécial départemental) se sont tenus pour répartir les DHG dans les collèges et les lycées, avant que les CA n'examinent les TRMD, les propositions de structures (classes) et de création ou de suppression de postes.

YVELINES (78)

La rentrée s'annonce compliquée. Il faudra accueillir, selon le rectorat, 850 élèves de plus, avec une dotation qui n'augmente que de 743 heures, soit 41 ETP, alors qu'il en faudrait 69 pour conserver le même ratio. Ce sont essentiellement les collèges qui seront affectés (+1058 élèves, -578 heures à l'issue du GT). Le mode de calcul des dotations sur la base des 30 élèves par classe en collège et de 35 élèves en lycée général va conduire les établissements à créer des divisions supplémentaires sur la marge au détriment de dédoublement ou d'option.

ESSONNE (91)

Si l'on compare les dotations et les effectifs, le H/E global ne progresse pas par rapport à 2017. Les taux d'HSA que l'on veut faire absorber aux personnels atteignent des niveaux considérables (+ 1 point dans les collèges). Dans les lycées, les HSA atteignent également des taux excessifs (on

dépasse désormais les 12%). Dans tous les collèges de l'Essonne, la marge qualitative baisse, les collèges REP et REP+ sont les plus touchés. Le nombre d'IMP diminue aussi (-37 dans les collèges, -10,5 dans les lycées), alors qu'avec davantage d'élèves et d'ETP on voit mal comment le nombre de missions particulières à assumer aurait pu baisser. Pour l'EPS, le SNEP-FSU continue à demander que la coordination des APSA puisse être réalisée en décharge de service.

HAUTS DE SEINE (92)

En collège, la dotation n'augmente que de 1,5 % pour une croissance démographique de 2.16% (+ 942 élèves). En lycée, même si les effectifs augmentent peu, la dotation stagne (0.07%) alors que nous dénonçons depuis plusieurs années les classes surchargées. Ce problème va donc s'accroître. En outre, pour compenser le refus de créer des postes à hauteur des besoins, les HSA connaissent une forte augmentation : on passe de 6.4 % à 7.5 % d'HSA pour les collèges, de 11.9 % à 12.35 % pour les lycées. Dans certains lycées, la forte hausse des HSA se combine avec une forte chute des heures postes.

Ces éléments démontrent que les moyens alloués sont encore insuffisants. Le H/E se détériore dans plusieurs établissements, avec comme conséquence une aggravation des sureffectifs.

VAL D'OISE (95)

Dans un contexte de hausse démographique (+ 1975 élèves), le constat est sans appel. La dotation en poste (+ 91 ETP) est insuffisante, celle des IMP est en baisse. Une fois de plus, il est demandé aux enseignants de faire des choix en fonction des moyens donnés et non en fonction des besoins réels des élèves.

Quelques chiffres : calcul basé sur 30 élèves par classe en collège quel que soit la catégorie de l'établissement. Calcul basé

sur 35 élèves par classe en lycée. En augmentant le nombre d'HSA, 7,5% en collège et 12.28% en lycée, en augmentant le nombre d'élèves par classe et en réduisant les dotations, l'administration cherche à réduire le nombre de création de postes et ne favorise pas l'égalité des chances entre les élèves.

L'absence de dotations spécifiques fléchées pour les dispositifs et options (sections sportives...) renvoie aux établissements la gestion de la pénurie de moyens et génère des mises en concurrence entre collègues et disciplines.

Les CTSD vont se réunir à la mi-mars pour statuer sur les créations et les suppressions de postes. Le SNEP-FSU interviendra dans ces instances afin que l'EPS "gagne" des créations de postes et pour éviter des suppressions. Ceci afin d'améliorer les conditions d'enseignement et les affectations (mutations intra-académique).

Dans les établissements, jusqu'au mois de juin, il faut intervenir afin que, tous les besoins de l'EPS, les forfaits UNSS et les IMP (coordination des APSA) soient bien prévus. Il est encore possible d'agir en refusant les HSA pour qu'elles soient transformées en BMP.

Patrick



Compte rendu du CRUNSS

Le 30 janvier dernier s'est tenu le premier Conseil régional de l'UNSS de l'année scolaire 2017-2018. Ce dernier était présidé par Daniel FILATRE, Recteur de l'Académie de Versailles. Ce CRUNSS a également été l'occasion de souhaiter la bienvenue à Marie Christine Lefranc, Directrice Régionale UNSS, nouvellement nommée début janvier.

En préambule, le SNEP-FSU Versailles a salué les réussites du sport scolaire du second degré dans notre académie (plus de 89000 licenciés en 2016-2017) en soulignant que tous les acteurs du sport scolaire pouvaient être fiers de la bonne santé de ce service public, spécificité française qu'il convenait de continuer à faire progresser et à défendre.

Interventions du SNEP-FSU

Nous avons tenu à remercier Monsieur le Recteur de nous avoir accordé une audience le 16 novembre dernier en confortant le SNEP-FSU dans sa légitimité à pouvoir intervenir pendant les réunions organisées par l'UNSS pour informer et échanger avec la profession (journées bilans de fin d'année et réunions des secrétaires d'AS de rentrée).

AS en difficulté

Nous nous sommes déclarés tout à fait favorables à l'ouverture d'une aide financière académique et à la mise en place d'une commission de suivi des AS. Pour les AS "déclarées" en difficulté financière, le SNEP-FSU Versailles demande à pouvoir revenir sur l'imposition des contrats licences. Nous avons proposé d'avoir le choix entre l'achat de licences individuelles et la prise de contrat de licences obligatoires (en fonction du nombre de licenciés). Nous avons également fait remarquer que d'autres AS "non déclarées" pouvaient être en difficulté comme par exemple, celles qui participent régulièrement aux championnats de France ou encore à des compétitions impliquant des frais d'hébergement ou de transports onéreux, impliquant un coût supplémentaire pour les établissements.

Budget prévisionnel

Nous avons noté avec satisfaction que les moyens de fonctionnement des districts

UNSS étaient reconduits (251 IMP). En revanche, nous avons noté une baisse conséquente des subventions du Conseil Régional : moins 8400 € pour les crédits d'animation et moins 5000 € pour les compétitions par rapport à 2017 soit moins 13400 € au total. Dans un contexte de préparation des JO 2024, nous avons vivement regretté cette baisse significative, convaincus qu'une Nation sportive nécessite d'investir au niveau de l'école, du milieu sportif et associatif, des politiques sportives locales et nationales,...

Journées bilan (rebaptisées séminaires des animateurs d'AS)

Nous avons rappelé qu'au dernier CRUNSS avait été acté, dans chaque département, la tenue d'une ou deux journées bilans afin d'établir des projets fonctionnels, opérants et répondant à ce que la profession rencontre au quotidien sur le terrain du sport scolaire.

Moyens de fonctionnement

Le SNEP-FSU Versailles est intervenu pour montrer l'insuffisance du nombre de secrétaires dans les services départementaux afin de répondre à la charge de travail liée aux nombreuses missions. Même si ces emplois de droit privé ne relèvent pas de la compétence du CRUNSS, il nous semble utile de faire remonter ces besoins importants à l'UNSS Nationale.

Observatoire académique du sport scolaire

Depuis des années, le SNEP-FSU Versailles formule la demande de pouvoir y participer. Pendant le CRUNSS, une porte s'est ouverte lorsque le doyen des IA IPR EPS s'est dit prêt à « réétudier la question en intégrant les organisations syndicales même si la profession y était déjà représentée par les élus des AS et des coordonnateurs de

district ». Malheureusement, quelques jours après, cette porte s'est vite refermée, notre demande étant rejetée par le Cabinet du Recteur.

Enfin, au cours des débats, les représentants des élus des AS sont également intervenus sur :

Le cross académique

Face aux « couacs » survenus lors du Cross académique de décembre dernier et suite aux mécontentements de nombreux collègues, le Service Régional a assuré son engagement pour rendre ce cross accessible au plus grand nombre et invite les enseignants concernés à venir participer à la CMR Athlétisme élargie qui se tiendra à la rentrée prochaine.

Les plans de développement du sport scolaire

Les représentants sont étonnés de découvrir un projet propre à l'Académie de Versailles, déclinaison du sport scolaire du premier et second degré du Projet Académique 2020. Un débat s'est tenu sur la différence sémantique entre la notion de plan et de projet. Le Recteur nous a rappelé qu'il existait deux objets différents et complémentaires : le plan UNSS basé sur les axes AIR et le Plan Académique du Sport Scolaire. Il a invité les enseignants à s'emparer de ces 2 plans pour faire le lien entre les deux. Nous pensons que les collègues, s'étant approprié les axes AIR lors des travaux préparatoires, risquent de ne pas se reconnaître dans ce nouveau plan en encourageant le désengagement progressif de la profession dans l'écriture des projets fonctionnels qui font vivre au quotidien le sport scolaire du second degré dans notre académie.

Jérôme et Marc

Des installations sportives intra-muros adaptées et fonctionnelles pour l'EPS et le sport scolaire

L'accès aux installations sportives est vital pour l'enseignement de l'EPS et le fonctionnement des associations sportives. Jean-Michel Blanquer partage ce point de vue. En effet, lorsqu'il était Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, il concluait la préface du guide MEN "L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires" – juin 2012, par les propos suivants : « *La pratique scolaire des APSA à l'école est un enjeu démocratique essentiel. Elle est porteuse de vertus multiples fondamentales pour nos élèves. Former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué exige de notre part une attention particulière portée aux conditions de la pratique sportive scolaire.* ».

Dans le cadre du Plan d'action "de l'ambition pour l'EPS... parce que les élèves en ont besoin !", le SNEP FSU Versailles propose aux équipes d'EPS des collèges et des lycées d'interpeller les décideurs sur la question des équipements et des installations sportives (voir communiqué de presse p2). Il ne faut pas se tromper d'interlocuteur. Les responsabilités incombent aux Conseils départementaux (CD) pour les collèges et au Conseil Régional (CR) pour les lycées.

Sur la base de vos besoins, crédits de locations d'installations sportives dont les piscines, crédits pour les transports, crédits pédagogiques pour l'achat de matériel, construction ou rénovation d'installations sportives y compris intra-muros, interpellier :

- les Conseillers Départementaux ou les Conseillers Régionaux,
- par courrier et en intervenant en Conseil d'administration,
- en les rencontrant en audience avec un représentant du SNEP FSU Versailles,
- ces actions peuvent être couplées avec la rédaction de communiqués de presse

Le SNEP FSU Versailles vous propose son aide pour la rédaction des courriers (modèles de lettres), des communiqués de presse et la préparation des rencontres avec les élus.

Contactez le SNEP départemental et / ou Patrick Mathieu, responsable du secteur Equipements et installations sportives.

Patrick

CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous sommes souvent questionnés sur les questions relatives aux conditions de travail (hygiène, sécurité, conflit, harcèlement...).

Quelques rappels !

Que ce soit pour des problèmes constatés à l'intérieur de l'établissement, dans les installations sportives (intra-muros ou municipales...) ou au cours du trajet établissement / installations sportives, un certain nombre de procédures réglementaires existent et doivent être mises en œuvre.

Utiliser les registres qui sont à disposition des personnels.

Tout personnel titulaire, contractuel, vacataire, qui constate un risque ou un danger en avertit immédiatement le chef d'éta-

blissement, et/ou l'assistant de prévention en utilisant :

⇒ **le Registre santé et sécurité au travail** qui permet à tous les personnels et usagers de signaler tout problème d'hygiène ou de sécurité, et/ou relevant des conditions de travail. Il est sous la responsabilité du chef d'établissement et est tenu par l'assistant de prévention (problèmes relatifs à la sonorisation des locaux, isolation ou manipulation de matériels lourds doivent y être consignés). Les accidents de travail doivent aussi y figurer.

⇒ **Le Registre de signalement d'un danger grave et imminent** qui permet de signaler un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une

incapacité permanente ou temporaire prolongée. Il faut le signaler au chef d'établissement, informer un membre du CHS-CT départemental et remplir le registre.

Le chef d'établissement doit transmettre l'information au DSDEN. Cette procédure d'alerte est indispensable pour que le droit de retrait puisse être reconnu. L'urgence de la situation sera traitée en premier lieu et la recherche d'une solution en interne est à privilégier dans un premier temps.

⇒ **contacter directement le ou la secrétaire du CHS-CT départemental** par courriel à ce.chsctd-sec-92@ac-versailles.fr (exemple pour le 92 sinon indiquer le numéro du département concerné) ou par téléphone (site de la DSDSEN).

⇒ **saisir le (la) Directeur(trice) Académique** par courriel à ce.ia92.sg@ac-versailles.fr (ex pour le 92).

Selon la situation, les interlocuteurs appropriés seront informés rapidement : l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), Médecins de Prévention, Conseiller de Prévention départemental ou Psychologue du Travail.

Quelque soit la situation, il faut alerter le SNEP départemental qui vous aidera dans vos démarches et assurera le suivi au CHS-CTD. Pour les installations sportives, il faut aussi intervenir auprès de la collectivité propriétaire de l'équipement et de la collectivité responsable.

Patrick

Bilan des mutations inter académiques : un

Dès la première année de communication du projet d'affectation dans les académies, le ministère avait réussi le tour de force d'envoyer, à plusieurs reprises, un projet erroné à plus de 300 candidats, provoquant stress, colère et amertume.

Chaque année, le ministère s'obstine à communiquer un projet qui fait l'objet de changement (jusqu'à la fin de la FPMA) pour une partie des candidats. Cette année encore, le ministère a envoyé un projet avec de nombreuses erreurs pour de nombreux candidats.

A l'ouverture de l'ensemble des FPM, l'ensemble des organisations syndicales ont protesté contre la publication des résultats.

Mais pendant le groupe de travail, seuls les commissaires paritaires nationaux du SNEP-FSU se sont concentrés sur la vérification du projet, les propositions de corrections et même d'améliorations puisque 7 calibrages supplémentaires ont été obtenus lors de la FPMA du 28 février. Seul le SNEP-FSU a fait une déclaration préalable relative au mouvement en EPS. Entre le projet initial et le résultat final, 27 barres ont été changées concernant 19 académies.

Ce ne sont pas moins de 150 corrections qui ont été faites pendant cette période, qui se sont ajoutées aux centaines déjà réalisées dans les groupes de travail académiques chargés de la vérification des barèmes (70 chez nous par exemple).

Cette année, l'évolution des barres a été surprenante : un certain nombre a connu une inflation (prévisible avec la baisse du recrutement) empêchant même des collègues en rapprochement de conjoint de muter (y compris avec 3 années de séparation), sans parler des collègues en poste depuis plus de 35 ans dans le même établissement qui, sans situation particulière, devront attendre leur retraite pour rejoindre une autre académie. Les palmes des inflations sont pour Bordeaux, Nice et la Martinique.



Des académies sont restées étonnamment stables comme Rennes, et, d'autres encore, s'écroulent de façon surprenante comme Nantes.

Même si le SNEP-FSU continue de revendiquer un meilleur équilibre entre les différentes situations (rapprochement de conjoint, établissement difficile, handicap, remplacement, ancienneté de demande et de poste), ainsi qu'une plus grande permanence des règles, le ministère semble prêt, pour la première fois depuis des années, à faire évoluer l'équilibre du barème (sans vouloir revenir à un mouvement en un seul temps).

Nous continuons à affirmer que c'est bien le nombre de postes offerts au concours, ensuite répartis sur toute la France, qui offre autant de possibilités de mutations supplémentaires. Ces besoins de recrutement restent insuffisamment couverts dans toutes les académies, et de nombreux besoins de remplacement ou d'enseignement sont couverts par des non titulaires ou des HSA/HSE.

mouvement compliqué et surprenant !...

QUELQUES CHIFFRES

529 (550 en 2017) demandeurs, dont 76 (78) stagiaires.

Parmi les stagiaires, 10 ne reviendront pas chez nous à la rentrée, la plupart partant dans une autre académie parisienne, les autres à Rouen, Reims et même Nantes ou encore en Guyane pour l'un d'entre eux.

164 des demandeurs, hors stagiaires (120 bénéficient d'un rapprochement de conjoint soit 73% - 39 l'an dernier - et 8 en mutation simultanée), ont obtenu leur billet de sortie de notre belle académie, dont 104 qui étaient en postes fixes, 47 en ZR, 7 en dispo, 1 dans le supérieur et 1 en service académique.

Le podium des académies obtenues cette année : l'Ouest a repris la tête avec Nantes qui accueille 22 de nos collègues, Lyon 14 (déjà deuxième l'an passé) et Grenoble 13.

Suivent dans l'ordre alphabétique Aix 8, Amiens 1, Bordeaux 11, Caen 10, Clermont 6, Créteil 5, Dijon 5, Guadeloupe 1, Guyane 2, Réunion 3, Lille 2, Limoges 3, Mayotte 3, Montpellier 10, Nancy 2, Nice

8, Orléans 11, Paris 3, Poitier 2, Rennes 9, Rouen 3, Strasbourg 1, Toulouse 9. Nous leur souhaitons à toutes et tous une bonne installation dans leur nouvelle académie.

Pour les nouveaux venus, ils sont 264 (280 l'an passé), dont 19 titulaires, à la recherche d'une affectation dans notre académie.

Les vents ont soufflé de l'Ouest avec 28 arrivants de Nantes, deuxième délégation derrière les 66 Versaillais et devant les 22 Rennais.

Suivent Aix avec 6 collègues, Amiens 1, Bordeaux 9, Caen 3, Clermont 8, Créteil 10, Dijon 12, Grenoble 8, Guadeloupe 2, Guyane 2, Limoge 11, Lyon 11, Martinique 1, Mayotte 1, Montpellier 10, Nouvelle Calédonie 2, Nice 5, Orléans 15, Paris 4, Poitier 7, Polynésie 2, Strasbourg 2, Toulouse 17, et 2 de l'étranger.

Le SNEP-FSU, soucieux de défendre les mutations comme étant un droit pour toutes et tous, revendique un système à une seule phase afin de diminuer les cas d'insatisfaction à l'issue des 2 phases et surtout les mutations à l'aveugle.

Bruno

CLASSE EXCEPTIONNELLE AGREGES

263 collègues dont 21 en EPS ont vu leur demande validée pour le vivier 1 et 9 EPS ont été proposés par le Recteur pour la CAPN. La FSU a réussie à "rattraper" 6 collègues qui, avant la CAPA, n'étaient pas proposés, au détriment de l'intérêt du plus grand nombre.

468 collègues dont 30 EPS ont été étudiés au vivier 2, 35 collègues dont 1 EPS ont été proposés. La FSU a réussie à "rattraper" 2 collègues et à replacer 6 collègues dans une position plus équitable.

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA

⇒ **Du 16 au 28 mars :**

Saisie des vœux sur i-prof pour le mouvement général, le mouvement spécifique et la phase d'ajustement des TZR

⇒ **Du 29 mars au 4 avril :**

Renvoi des accusés de réception (confirmation ou modification papier de votre saisie)

⇒ **Du 13 avril au 10 mai :**

Affichage des barèmes sur SIAM

⇒ **Entre le 11 et le 17 mai :**

GT barèmes

⇒ **Contestation écrite :**

Avant le 10 mai minuit, à la DPE 4 si possible par Fax au 01 30 83 46 89 et ce.dpe4@ac-versailles.fr et par voie hiérarchique. Faxer un double au Snep-Fsu 01 30 51 28 66 ou par courrier à Snep-Fsu Versailles 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes.

⇒ **Entre le 8 et le 14 juin :**

Résultat des affectations

⇒ **Fin juin :**

Délégation fonctionnelle, affectation provisoire sur un poste spécifique resté vacant

⇒ **26 juin :**

Révision d'affectation

⇒ **Du 3 au 6 juillet :**

Affectations provisoires (TZR), 9 juillet : affichage sur i-prof

⇒ **Fin août :**

Affectations provisoires (TZR)

Compte rendu de l'audience avec le corps d'inspection mardi 13 février

Demande du SNEP-FSU : nous avons alerté l'administration par rapport aux affectations des stagiaires, nous demandons à ce que les **postes supports d'accueil** soient portés à la connaissance des stagiaires en amont du moment de leurs vœux. En effet, même si il y a eu des progrès certains l'an dernier avec la création des 3 zones par département, certaines zones sont inutilement demandées par les stagiaires puisqu'elles ne contiennent pas de postes d'accueil.

Réponse du corps d'inspection : Concernant les postes supports d'accueil, un travail important est en cours avec la DOS pour identifier les postes "berceaux" à partir de Mars.

Demande du SNEP-FSU : nous souhaitons également vivement qu'une **communication académique sur les dates de saisie des préférences géographiques** soit effectuée quant aux dates de l'ouverture du serveur ALADIN afin de pallier une déficience éventuelle du Ministère comme cela a été le cas cette année. En effet, près d'un tiers des stagiaires n'ont pas pu formuler de vœux faute d'informations.

Réponse du corps d'inspection : nous serons attentifs à la communication académique pour les vœux de préférence sur ALADIN (même si elle se fait au niveau du Ministère).

Demande du SNEP-FSU : nous avons conscience que les **affectations en établissement et en ESPE** peuvent être complexes mais nous tenons à alerter sur le fait que certains stagiaires mettent plus d'1h30 pour se rendre sur le lieu de formation et plus d'1h pour aller dans leur établissement. Nous souhaitons vivement que ce genre de situations ne se réitère pas l'an prochain.

Réponse du corps d'inspection : nous sommes prêts à faire un état des lieux et à étudier les cas particuliers.

Demande du SNEP-FSU : nombre de stagiaires n'avait toujours pas touché (en février) l'**indemnité de déplacement** (100 € x 10 mois). Certains stagiaires sont en réelles difficultés financières, en particulier les stagiaires issus des autres académies. Nous souhai-



terions que les services du rectorat soient particulièrement vigilants par rapport à ces situations complexes.

Réponse du corps d'inspection : les ajustements sont en cours, la régulation financière se fait souvent au mois de janvier / février.

Titularisation : vous trouverez toutes les informations sur vos conditions de titularisation dans le livret d'accueil des professeurs stagiaires du 2nd degré (p 13) : <http://www.ac-versailles.fr/cid105575/nouveaux-enseignants-stagiaires.html>

Mouvement intra-académique : le SNEP-FSU a organisé un stage spécifique pour les stagiaires lundi 19 mars au collège Hoche de Versailles. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site du SNEP-FSU Versailles !
<http://www.snepfu-versailles.net/wp/>

Mélanie

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

Nom - Prénom

Etablissement ou service

A

Monsieur le Recteur de l'académie de VERSAILLES

s/c de (1)

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer au congrès pédagogique extraordinaire du SNEP-FSU Versailles qui aura lieu :

Vendredi 6 avril 2018 de 9h30 à 17h et samedi 7 avril 2018 de 9h30 à 12h
UFR STAPS ORSAY – Université Paris-Sud – Bâtiment 335 –
91405 ORSAY cedex

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'ont adressée les secrétaires académiques du SNEP-FSU Versailles

Date et signature

(1) préciser « *Proviseur du Lycée* » ou « *Principal du Collège* »

CONVOCATION CONGRES PEDAGOGIQUE EXTRAORDINAIRE SNEP-FSU VERSAILLES « Quelle école et quelle EPS pour demain ? »

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance

Cher(e) collègue,

Conformément aux statuts du syndicat, tu es prié(e) d'assister aux travaux du Congrès pédagogique extraordinaire du SNEP-FSU Versailles qui aura lieu :

Vendredi 6 avril 2018 de 9h30 à 17h et samedi 7 avril 2018 de 9h30 à 12h
UFR STAPS ORSAY – Université Paris-Sud – Bâtiment 335 –
91405 ORSAY cedex

Ordre du jour :

- « Quelle école et quelle EPS pour demain ? »
- Ateliers de pratiques (rugby, arts du cirque et escalade)
- Egalité filles-garçons
- Filière STAPS et réforme du lycée

Bien cordialement,

Bruno MARECHAL – Marc LEGEIN
Secrétaires Académiques SNEP-FSU Versailles
24 rue Jean Jaurès - 78190 TRAPPES
Tel : 06 74 85 72 81 Mel : s3-versailles@snepfusu.net

Cette convocation doit être remise au chef d'établissement ou de service

Les journées de l'EPS

UFR STAPS ORSAY

Vendredi 6 et
samedi 7 avril 2018

Société
Sport
Ecole
EPS
Art

Les journées de l'EPS académie de Versailles
à l'UFR STAPS d'Orsay

VENDREDI 6 et SAMEDI 7 AVRIL 2018

Pour participer au congrès pédagogique extraordinaire, ouvert à tous les enseignants d'EPS, il convient de déposer (auprès de votre Chef d'établissement), **au moins 3 jours avant**, l'autorisation spéciale d'absence ci-jointe.

Pour des raisons d'organisation, merci de renseigner le formulaire d'inscription en ligne sur le site du SNEP-FSU Versailles.

Vendredi 6 Avril 2018

9h30 – 11h00 : deux invités pour une table ronde sur l'école suivie d'un débat.
Christine Passerieux (groupe français d'éducation nouvelle)
Bruno Crémonesi (groupe pédagogie SNEP)

11h15 – 12h45 : deux invités pour une table ronde sur l'EPS suivie d'un débat.
Dominique Charrier (maître de conférences UFR STAPS Paris sud)
Claire Pontais (groupe pédagogie SNEP)

14h30 – 17h30 : des ateliers de pratiques
Rugby : animé par Gilles Malet
Arts du cirque : animé par Rémi Barbargallo
Escalade : animé par Christophe Piantoni

Samedi 7 Avril 2018

9h00 – 10h30 : des explications et des débats autour de l'actualité
La réforme des universités et la filière STAPS : Gilles Ulrich (UFR STAPS Orsay)
La réforme du lycée : Christian Couturier et Sylvaine Duboz (groupe pédagogie SNEP)

11h00 – 12h30 : intervention de Cécile Vigneron autour de la question de l'égalité filles-garçons et des illustrations dans les APSA, suivie d'un débat.